



# SAINT SULPICE



**BULLETIN MUNICIPAL 2018**

# SOMMAIRE

- P.1 Le mot du Maire
- P.2 Le bilan financier
- P.3 Le bilan financier
- P.4 La fiscalité
- P.5 Le cœur du village
- P.6-7 Ecole
- P.8 Les pompiers- La fibre
- P.9 Club des aînés, comité des Fêtes, loisirs, culture
- P.10 Renseignements utiles
- P.11-12-13 La ferme bressane
- P.14 Les manifestations

## MAIRIE :

### – Ouverture au public

Mercredi de 13h30 à 17h30

Jeudi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 14h00 à 17h00

Mme le Maire reçoit les administrés sur rendez-vous

– Tel : **04 74 51 17 32 (messagerie vocale)**

– Mail : [mairie.saint.sulpice@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint.sulpice@wanadoo.fr)

Nouveau site web communal en cours

– Site web : [www.cc-montrevelenbresse.fr](http://www.cc-montrevelenbresse.fr)

→ les 14 communes → Saint Sulpice

### – Les comptes-rendus des conseils

**municipaux** sont consultables sur le site web ci-dessus et sont affichés pendant 2 mois sur le panneau d'affichage de la Mairie

## NAISSANCE :

Le 3 /12/2017 Nino BREVET-MINELLI

Le 13/12/2017 Wyatt-Jérémy-Louis DAMON

## MARIAGE :

Le 27/05/2017 Guillaume CHEVALLIER et

Audrey MERAUD



# Le mot du maire



Chères Saint Sulpiciennes, Chers Saint Sulpiciens,

Chaque année, la municipalité retrace dans ce Bulletin Municipal la vie communale sur l'année écoulée. Le temps passé à son élaboration mérite d'être consulté grâce aux renseignements utiles.

Etre maire, adjoint ou conseiller municipal c'est avoir la charge d'un mandat de six ans. Nous sommes tous, nous les élus, investis d'une mission, celle d'organiser la vie locale, de gérer les équipements communaux, voirie, ... qui correspondent à vos besoins et de respecter les objectifs permettant d'assurer l'avenir de Saint Sulpice.

Etre élu c'est avoir le courage de privilégier avant tout l'avenir, de toujours trancher en faveur de l'intérêt général. Ces exigences, nous tentons de les faire nôtres au quotidien afin d'améliorer votre vie quotidienne en fonction des moyens d'une commune d'environ 300 habitants.

Je veux aussi remercier l'implication des membres du conseil municipal et les associations de notre village.

2017 a été une année importante. Au 1er janvier 2017, une nouvelle collectivité est née : La Communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse issue de la fusion de sept communautés de communes et un nombre d'environ 130 000 habitants.

Le recours à l'intercommunalité ne pourra pas remplacer l'engagement des conseils municipaux, l'énergie déployée pour notre village, si petit qu'il soit, la connaissance du terrain et des habitants, le bénévolat des élus que l'on ne salue pas assez souvent.

Nous le constatons chaque année lors de nos bilans et perspectives, l'action municipale n'est pas faite que de grands projets, mais de beaucoup de petits projets et surtout, d'un bon entretien de l'existant.

Saint Sulpice a la chance de posséder un patrimoine bâti et naturel remarquables. Un patrimoine bâti et paysager caractéristique de la Bresse, une église du 17<sup>ème</sup> siècle construite sur une base du 12<sup>ème</sup> siècle, deux cheminées sarrasines du 15<sup>ème</sup> siècle, ferme du Colombier et la ferme des Broguets, classées aux monuments historiques, 3 poypes, le château de Lange et des chemins de randonnées avec des bocages et une nature préservée, nous y veillons.

St Sulpice a vu en 10 ans sa population triplée, une population qui s'est rajeunie. Nous avons souhaité la création d'un véritable aménagement de cœur de village avec la valorisation touristique et patrimoniale de notre commune, revitaliser l'espace public avec un fort enjeu de convivialité, d'échanges intergénérationnels et d'animation.

Je ne peux terminer mon mot du maire sans mentionner ce dimanche 30 juillet, cet évènement climatique qui a traumatisé les habitants, je n'oublierai pas les pleurs des enfants, le désespoir des adultes et je n'oublierai pas cette solidarité exceptionnelle qui nous a animée, soyons fiers d'être St Sulpiciennes et St Sulpiciens.

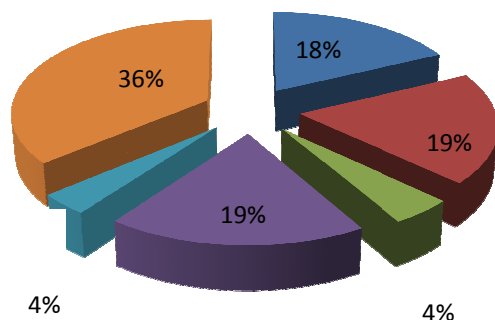
Je vous souhaite une excellente année 2018. Chers enfants, Chers habitants, que cette année vous comble de petits bonheurs.

Le Maire  
Clotilde Fournier

## Compte administratif 2016

### Section de fonctionnement

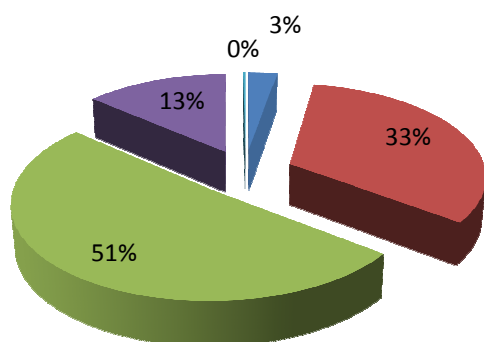
#### Dépenses



■ Charges à caractère général : (eau, électricité, fournitures)	17 905,61 €
■ Charges de personnel :	19 185,56 €
■ Atténuation des produits, (reversement FNGIR-FPIC) :	4 543,00 €
■ Charges de gestion courante (indemnités élus et subventions)	18 630,80 €
■ Charges financières (intérêts d'emprunts)	3 674,45 €
■ Scolarité, contributions organismes	36 223,96 €

**Total des dépenses 2016 : 100 163,38 €**

#### Recettes



■ Produits de service (salle des fêtes)	3 675,00 €
■ Impôts et taxes	45 098,01 €
■ Dotations et participations	70 412,09 €
■ Revenus des logements communaux	18 590,28 €
□ Produits exceptionnels	225,10 €

**Total des recettes 2016 : 138 000,48 €**

**Soit un excédent 2016 de : 37 837,10 €**

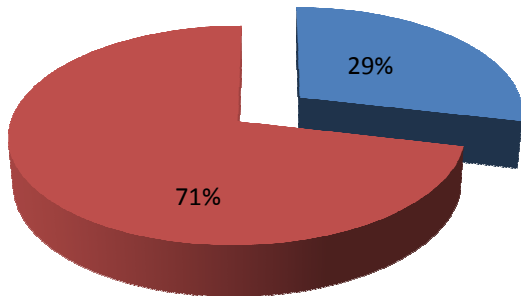
**Excédent reporté : 124 273,99 €**

	2013	2014	2015	2016
<b>Encours de la dette de la commune en euros</b>	105 576,00	96 655,00	87 499,00	77 791,00
Commune (€/hab.)	743,00	624,00	503,00	393,00
Département (€/hab.)	723,00	960,00	846,00	564,00
Région (€/hab.)	1 333,00	1 619,00	1 186,00	811,00
National (€/hab.)	512,00	524,00	532,00	519,00

## Compte administratif 2016

### Section d'investissement

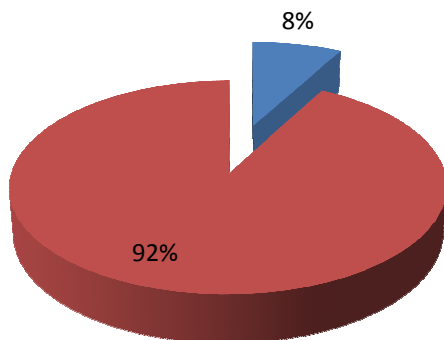
#### Dépenses



■ Remboursements emprunts :	10 308,10 €
■ Immobilisations :	25 716,32 €
(enfouissement des réseaux)	

**Total des dépenses 2016 : 36 024,42 €**

#### Recettes



■ Caution	600,00 €
(logements communaux)	
■ Dotations fonds divers et réserves ( FTCA et taxe aménagement)	7 087,77 €

**Total des recettes 2016 : 7687,77 €**

**Soit un déficit 2016 de : -28 336,65 €**

**Déficit reporté : -27 490,23 €**

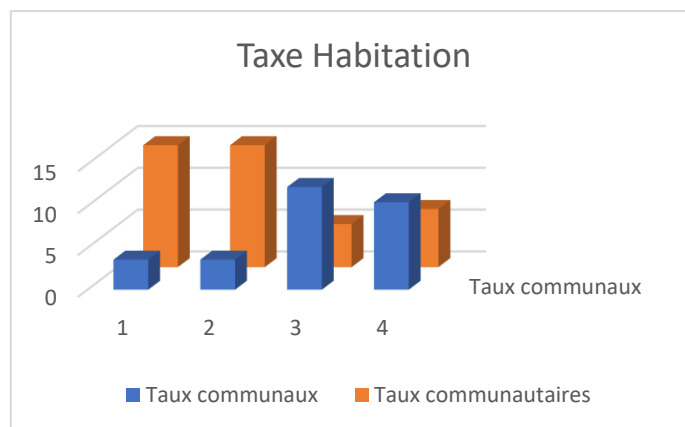
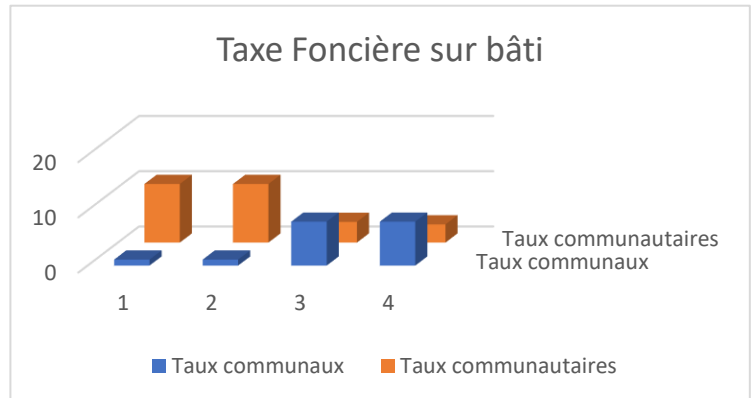
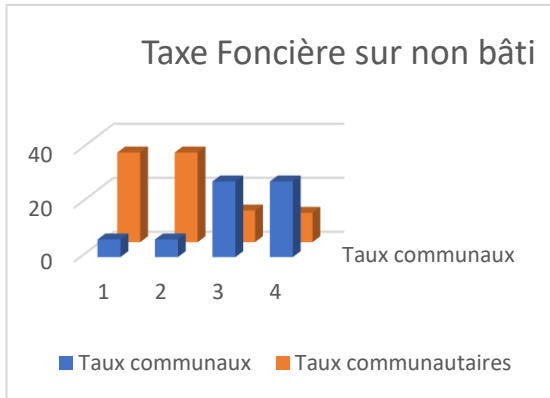
# FISCALITÉ

	Taxe Habitation	Taux communaux	Taux communautaires	Totaux
1	2014	3,59	14,58	18,17
2	2015	3,59	14,58	18,17
3	2016	12,28	5,15	17,43
4	2017	10,46	6,95	17,41

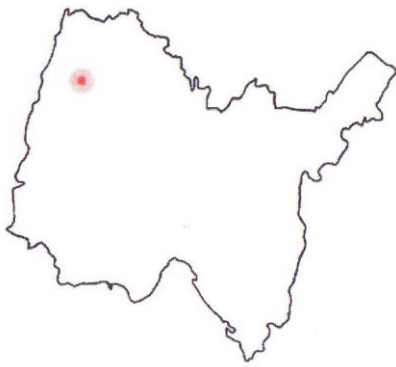
	Taxe Foncière sur bâti	Taux communaux	Taux communautaires	Totaux
1	2014	1,08	10,6	11,68
2	2015	1,08	10,6	11,68
3	2016	7,94	3,74	11,68
4	2017	7,94	3,29	11,23

	Taxe Foncière sur non bâti	Taux communaux	Taux communautaires	Totaux
1	2014	6,53	33,21	39,74
2	2015	6,53	33,21	39,74
3	2016	28,01	11,73	39,74
4	2017	28,01	10,86	38,87

Vous constaterez que depuis 2014, les taux de fiscalité communaux n'ont pas augmenté. Le montant global prélevé reste constant. Les augmentations sont dues à la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la modification de la valeur locative de votre bien (travaux réalisés et nouveaux modes de calcul, modification des exonérations,)



Pour mémoire, l'avènement de la nouvelle agglomération (CA3B) au 1er janvier 2017 a obligé à faire évoluer le système fiscal pour garantir les mêmes ressources aux communes. Les élus avaient alors décidé unanimement de baisser la fiscalité sur les ménages de l'intercommunalité et d'augmenter celles des communes avec, pour limite de ne pas toucher à la pression fiscale pour le contribuable de la commune et de l'intercommunalité, qui est le même.



## SAINT SULPICE

La commune de Saint Sulpice est située nord-ouest du département de l'Ain. Sa population a fortement progressé en 20 ans, passant de 103 habitants en 1999 à environ 300 aujourd'hui.

La mention du village remonte première à 888. La commune abrite une église depuis 1272. Deux anciennes fermes (le Colombier et les Broguets), sont classées monuments historiques depuis 1931.

### L'aménagement du cœur du village

La commune souhaitait répondre aux attentes des nouveaux habitants comme à celles des anciens par des équipements adaptés. Cette démarche correspondait également au besoin de faire converger les différents hameaux qui la constituent vers un véritable cœur de village.

La commune a donc sollicité le CAUE (\*) pour l'accompagner dans la définition des **principes d'aménagements adéquats**, en lien avec l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine.

(\*) Conseil d'Architecture, Urbanisme, Environnement

AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX



## L'école de Saint Didier d'Aussiat / Saint Sulpice.

Au mois d'octobre, une nouvelle fête du goût a été organisée pendant laquelle les enfants ont pu savourer les plats originaux concoctés par les nombreux parents participants.

Au mois de décembre s'est tenu notre deuxième marché de Noël. Avant de découvrir les objets conçus par les enfants, les parents et les amis ont pu écouter la chorale de l'école. Après le spectacle, les nombreux invités ont pu déguster des tartines de fromage chaud et savourer le vin chaud préparé par les membres du Sou des Ecoles.

Diverses rencontres sportives inter écoles ont eu lieu dans les classes de M Panié et de Mme Darnand. Tout au long de l'année, les enfants de l'école élémentaire ont participé à des ateliers sur le développement durable en lien avec la communauté de communes de Montrevel en Bresse. A cette occasion, de nombreux agriculteurs locaux sont venus présenter leur métier. Les élèves se sont rendus à la bibliothèque de Saint Didier et à la médiathèque de Montrevel à diverses occasions.

Nous avons également eu la visite du planétarium bressan qui s'est installé dans la salle de motricité pour transporter les enfants de toutes les classes dans des voyages solaires et planétaires.

Les enfants de la petite section de maternelle au CE2 ont profité d'une sortie neige. Il y a eu un cycle piscine pour les GS, CP, CE1, CE2.

Les classes de Mme Lequeux, de Mme Lisson et de Monsieur Panié sont parties à la découverte de la Veyle et de la Reyssouze afin d'être sensibilisées à la protection des milieux aquatiques. Cette opération était menée avec le concours des syndicats de Bresse Veyle et de la Reyssouze.

Fin mars, les enfants ont participé à la réalisation des plats pour notre 4<sup>ème</sup> soirée de solidarité, avec l'Inde cette fois-ci. L'organisation de cette soirée en partenariat avec l'association « Enfants du monde » a été l'occasion de sensibiliser, d'impliquer les enfants dans une action humanitaire dépassant les frontières. Les bénéficiaires de cette soirée ont servi concrètement à la réalisation d'un puits et d'un potager dans une école scolarisant des enfants de la caste des Intouchables, située dans le désert du Thar. Il y a également eu le traditionnel défilé de carnaval dans les rues de Saint Didier.

Une sortie vélo sur la voie verte a été organisée pour les élèves de CE2 CM1 CM2 de M Panié et de Mme Lequeux. Les enfants ont rejoint le château de Pierreclos en car pour une visite guidée.

Ils ont ensuite chevauché leur vélo pour rejoindre Cluny par la voie verte. Là-bas, les élèves ont participé à des ateliers de sculpture et de conception de blasons du Moyen Age.





Au mois de juin, nous avons mis en place le premier cross de l'école. Tous les enfants y ont participé de la petite section au CM2, sans compter les collégiens et les parents courageux. Des médailles d'or, d'argent et de bronze ont été distribuées aux 3 premiers de chaque catégorie d'âge et des médailles de participation ont été données à tous les enfants. Merci aux pompiers qui ont participé à cette opération en rafraichissant les enfants à chaque tour réalisé.

Cette année scolaire a aussi été celle de l'aménagement des cours d'école. Des marquages au sol ont été réalisés grâce à des parents bénévoles et à M Gimaret qui nous a fourni la peinture.

Enfin les enfants ont chanté pour la fête d'école, le vendredi 30 juin avant de partager le repas de fin d'année sous une pluie fine mais dans la bonne humeur.

Un grand merci aux mairies de St Didier et de St Sulpice, aux membres actifs du Sou des Ecoles, aux parents bénévoles, à la cantine qui œuvrent à la réalisation de ces beaux projets.

L'année 2107-2018 se présente tout aussi dynamique.

Quelques évènements sont d'ores et déjà programmés :

- Marché de Noël le 15 décembre à 18h sur le parking de l'école maternelle
- Soirée de solidarité avec Haïti : samedi 10 mars à la salle des fêtes de St Didier à 19h
- Après-midi « Des chiffres et des lettres » pour les CE2 CM1 CM2 samedi 24 mars à la salle des fêtes de St Didier à 14h
- Carnaval : vendredi 30 mars : départ du défilé à 15h sur le parking de l'école maternelle
- Cross de l'école : mercredi 27 juin
- Kermesse de fin d'année : vendredi 29 juin à 18h à la salle des fêtes de St Didier

Nous profiterons de l'aide de deux jeunes effectuant leur service civique à l'école. Tout au long de l'année scolaire, Ilona Jambon et Andréa Garcia interviendront dans les classes pour aider les enfants en difficulté, sous notre responsabilité.

Nous sommes ravis de leur présence à nos côtés. Sur 160 écoles demandeuses dans le département, une vingtaine seulement bénéficie de cette aide et nous en faisons partie.

### Rythmes scolaires

A l'issue de la dernière réunion du conseil d'école ,après consultation des parties prenantes ( Maires, Directeur d'école et parents d'élèves) , il a été décidé , en accord avec ces derniers :

- la suppression des TAP
- le passage à quatre jours de la semaine scolaire



## **LES POMPIERS : CPI 3 Bâgé-Dommartin-St Sulpice**

### **Les activités**

En 2016 le nombre des interventions s'élevait à 234 soit une diminution de 4 % par rapport à 2015 (243 à 234). Au 1<sup>er</sup> décembre 2017, nous en sommes déjà à 284 interventions, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2016. Ce nombre d'interventions sera le plus haut jamais atteint par le CPI. IL s'explique en grande partie par une augmentation significative des interventions sur les nids d'hyménoptères (guêpes et frelons) et surtout par la tempête du 30 juillet (30 interventions de notre part en moins de 24 heures). A noter que leur nombre est resté stable pour Saint Sulpice (6).

### **Les effectifs**

Au cours de l'année écoulée nous avons enregistré le départ de 2 éléments, partiellement compensé par une arrivée ce qui portera l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier à 31.



Par ailleurs :

-les pompiers ont participé à 9 manœuvres mensuelles sur différents thèmes : secours à personnes, manœuvres incendie, feux de véhicule, lot de sauvetage, appareil respiratoire isolant ...

-lors de la Ste Barbe le chef de centre a élevé trois pompiers au grade de sapeur de 1<sup>ère</sup> classe et trois sapeurs au grade de caporal.

trois pompiers ont reçu, respectivement, à cette occasion : la médaille de bronze pour 10 ans de service, la médaille d'argent pour 20 ans et la médaille d'or pour 30 ans

## **LA FIBRE OPTIQUE**

### **Objectifs du Réseau Li@in d'ici 2021**

393 communes fibrées

265 000 logements et bâtiments professionnels raccordés

Contact Presse : Myriam PAUGET

06 76 05 81 10 | 04 74 45 51 24 |

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

32 COURS de Verdun - 01006 BOURG-EN-BRESSE



Novembre 2017

## CLUB DU TROISIÈME AGE :

Après de nombreuses années de service, Monsieur Roger BÉRARDAN et Madame Marie Claire PELLETIER ont décidé de passer la main. Un nouveau président et une nouvelle trésorière au club des aînés, Monsieur Christian AMBROISE et Madame Christiane HUGONNIER ont accepté de leur succéder. Les personnes désirant passer un après-midi en agréable compagnie seront les bienvenues, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, d'Octobre à Mai.

Pour toutes informations :

Le Président Tel : 0750826716

- Belote
- Scrabble
- Marche à pieds
- etc...



## COMITÉ DES FÊTES :



La collecte des ingrédients pour les crêpes



La Présidente entourée de son nouveau bureau

Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale le 11 décembre dernier. Au cours de celle-ci il a procédé au renouvellement de son bureau, fait le bilan de son activité, évoqué les activités possibles pour l'année 2018 et examiné la liste des achats à effectuer pour améliorer encore leur fonctionnement lors de leurs actions.

## LOISIRS ET CULTURE :

### **Extension de la gratuité d'accès à la plage de la Plaine Tonique pour tous les habitants de l'Agglomération**

A partir de 2018, les habitants des 75 communes de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse auront accès à la plage sur présentation d'une carte individuelle nominative en cours de validité.

Deux cas de figure possibles

Pour les habitants déjà détenteurs de la carte d'accès Base de Plein Air La Plaine Tonique, cette carte est valable jusqu'en 2020. Il leur suffira, comme auparavant, de se rendre à la mairie de leur domicile pour retirer la vignette 2018 et des deux années suivantes, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Pour les habitants non détenteurs de la carte existante, ils pourront se présenter physiquement auprès de la mairie de Saint Sulpice pour retirer la nouvelle carte, valable de 2018 à 2020. Elle leur sera délivrée contre présentation d'un justificatif de domicile et la somme de 5 euros pour frais d'établissement. Chaque année, la carte sera mise à jour par une nouvelle vignette à retirer au même endroit toujours sur présentation d'un justificatif de domicile.

En aucun cas, la carte et les vignettes millésimées 2018 / 2019 / 2020 ne seront délivrées ni au guichet ni à l'accueil de la Plaine Tonique. A noter que l'accès est gratuit pour les enfants de moins de 3 ans et que les autres activités : piscine, ski nautique, voile, canoës, VTT... sont bien entendu payantes.

## Renseignements utiles

### Social – Humanitaire

Caf de l'AIN : 0 810 25 01 10

Assistantes sociales :

- Conseil départemental de l'Ain : 04 74 25 40 88

- MSA : 04 74 30 73 07

Conciliateur de justice :

(habilité à traiter les conflits de voisinage)

**Mme Chantal MICHEL**- permanence en Mairie de Montrevel le 3<sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois.

AIDS

Mise à disposition de personnel et services

801 rue de la source 01442 VIRIAT Cedex

Tel : 04 74 23 23 81

Mail : [domicile.services01@gmail.com](mailto:domicile.services01@gmail.com)

ADAPA :

Aide aux personnes âgées. Tel : 03 85 37 81 39

LOU VE NOU :

Accueil de jour-Alzheimer. Tel : 06 71 40 93 06

### Assistantes maternelles :

Mme PAUGET Stéphanie : Tel - 04 74 50 54 89

597c, route de Saint Didier : - 06 33 74 94 73

Mme PEDEUX Hatice :

740, chemin de Lange



Logo Elic des Pays de Bresse

- Accueil
- Présentation
- Actualités
- Réunions publiques
- Semaine bleue
- Permanences et rendez vous
- Informations pratiques
- Espace partenaires
- Articles de presse
- Contact

Aide aux personnes âgées  
Permanence en Mairie de Montrevel : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi matin de chaque mois.  
Tel : 04 74 30 78 24

Point d'information jeunesse :

Tel. : 06 72 25 35 95

Email : [pjj@cc-montrevelenbresse.fr](mailto:pjj@cc-montrevelenbresse.fr) Blog :

[pjjccm.over-blog.com](http://pjjccm.over-blog.com)

covoiturage Inscription sur :

[www.covoiturage.ain.fr](http://www.covoiturage.ain.fr)

### Urgences

Samu : 15

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

### Bibliothèque

Présidente : Mme Martine PACOUD

Membres du bureau

Mme Jeanine CHAPUIS

Mme Francine ROLLET

La bibliothèque est ouverte :

- le mercredi après-midi de 16h00 à 17h30

- le samedi matin de 10h30 à 12h00

On y accède par le côté droit de la Mairie de Saint Didier.

Le prêt de livres est gratuit, les scolaires sont inscrits d'office.

### Livres voyageurs

Les livres annoncés sont désormais disponibles dans les niches installées l'an dernier.

Abris bus (place de l'église et Bellevue)

### Don du sang

Le programme retenu pour l'année 2018 est le suivant :

Séances de dons : De 16 h à 19 h à Saint Didier

les jeudi 1 mars, 17 mai, 30 août et 6 décembre



Vente de brioches : le 22 avril

Repas côtelettes : le 2 septembre à Saint Didier

Assemblée générale : le 26 janvier à 20 h 30



ADMR  
L'ADMR vous propose sa gamme de services à la personne

- Gamme AUTONOMIE**  
Aide et accompagnement des séniors et des personnes en situation de handicap (Transport accompagné, téléassistance, etc...)
- Gamme DOMICILE**  
Ménage, repassage, courses, déplacements,...
- Gamme FAMILLE**  
Garde d'enfants, soutien aux familles, préparation des repas.

L'ADMR RECRUTE  
N'hésitez pas à postuler !  
Venez déposer votre CV

50% DE RÉDUCTION OU DE CREDIT D'IMPÔT

Un service de proximité au cœur de l'humain

Contactez-nous !

personia

ADMR : Aide a domicile – Tel : 04 74 30 89 07

## La ferme bressane

L'habitat reflète l'âme d'un peuple : celui de la Bresse a été farouchement attaché à ses traditions. La ferme bressane est le résultat d'une symbiose parfaite entre l'homme et le monde dans lequel il vit.

Pas de pierre en Bresse, mais de la terre et des forêts.

La ferme bressane, édifiée entre le XIV<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle, construite en pans de bois, appelés colombages, est constituée de deux éléments :

– Une ossature faite

\* de pans de bois verticaux : poteaux répartis sur la façade et aux angles.

\* de pans de bois horizontaux : sole basse au niveau des fondations et sablière haute pour maintenir l'écartement au sommet.

\* de pans de bois obliques : écharpes

– Un remplissage (le clayonnage et /ou les carrons savoyards)

### Technique de la construction

Lors de la construction, le charpentier peut utiliser du bois provenant de bâtiments antérieurs qu'il complète avec des pièces neuves coupées dans la forêt. Ces pièces de bois ont auparavant trempé pendant 3 ans dans du purin puis ont séché pendant 5 ans.

Les toponymes du cadastre napoléonien sont des témoins des rapports de l'homme avec le milieu. Ceux de Saint Sulpice datés de 1830 nous indiquent que de nombreux endroits couverts de forêt furent défrichés aux XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle : La Forêt, la Fay, Les Brosses, Viard, Les Rippes, Forêt du Var, Champ de la Fay, Forêt de Lange, Bois Guigon, Bois des Vavres, Forêt Margot, Grange de la Forêt, le Déromptet (dérontré en patois signifie défricher).

Le bois fendu avec des coins et dressé à la hache conserve sa courbure d'origine. Les pans de bois de chêne sont assemblés au sol avant leur mise en place définitive. L'assemblage à tenons et mortaises est chevillé avec du chêne pour empêcher tout mouvement.

Pour éviter l'humidité, le soubassement est fait en briques ou en pierres. Celles-ci venaient du Mâconnais, principalement de Saint Martin Belle Roche et étaient transportées sur des plates pour traverser la Saône au niveau de Boz. Son rôle est également de surélever la construction en bois du sol boueux et humide de la Bresse.

La sole (poutre de chêne de près de 30 cm de section) posée longitudinalement sur le soubassement, forme un cadre entourant complètement la maison. Elle s'interrompt pour laisser la place aux portes. A chaque angle, les éléments sont solidement reliés entre eux.

Sur de solides poteaux dressés verticalement sur la sole, est posée la sablière haute, pièce parallèle à la sole, au niveau supérieur du mur, elle-même chevillée à ces poteaux. Les poteaux sont réunis par des entretoises horizontales : cela forme des travées, qui sont d'un type différent suivant les époques de construction :

- chaque travée verticale comprend une seule « écharpe » oblique allant de la sole à la sablière haute (Langes).

Période : XIV<sup>ème</sup> siècle (cf. Croquis 1)

- puis on utilisera le bois plus court : on trouve les croix de Saint André qui vont d'une traverse horizontale à une autre (Langes). Cette croix est dite de Saint André car, selon le mythe, Saint André fut martyrisé et exécuté sur une croix en forme de X. Période : XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles (cf Croquis 2)

- la dernière phase d'évolution aboutit à la division des façades en cadres horizontaux, raidis par de courtes « écharpes » obliques qui peuvent être, verticales, de même sens ou de sens alterné ( La Poype, La Forêt, le Bourg, la Bellevue, et 2 à Chazeau). Période : XVII<sup>ème</sup>, XVIII<sup>ème</sup>, XIX<sup>ème</sup> siècles (cf Croquis 3)

On accède au grenier ( La Poype, Les Broguets, Montbuiron, Chazeau) par un escalier extérieur situé sur la façade. c'est un escalier droit parallèle au mur de façade sur lequel il s'appuie. Il est fait de 2 parties : les marches munies d'une rambarde en bois et le plateau appelé « peuton » porté par des poteaux verticaux.

Les matériaux servant de remplissage entre les pans de bois sont de deux types : le torchis et le carron savoyard ;

#### Le clayonnage : le torchis

Dans les cadres formés par les pans de bois appelés colombages, on place verticalement ou obliquement trois à quatre barreaux, généralement en chêne, les extrémités étant fichées par des trous, dans l'ossature et maintenus en place. On tresse, à l'horizontale, des tiges d'aulne (flexible et résistant aux vers). Ce tressage ressemble à de la vannerie. Il s'agit, par la suite, d'appliquer, à la truelle, du torchis (mélange d'argile avec un peu de sable et de chaux et parfois de la paille hachée) . Cet enduit projeté à la truelle, évite de recouvrir les pans de bois.

La surface, une fois lissée, se voit, quelquefois, recouvrir d'un badigeon à la chaux. (Langes)

#### Le carron savoyard plus épais et plus massif que la brique

Le torchis voisine avec les carrons savoyards.

Le carron savoyard a été fabriqué du XII<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il est en terre cuite. C'est un matériau épais et résistant aux chocs et au gel. Ses dimensions sont de l'ordre de 30 cm de longueur, de 8,5 cm de largeur et 7,5 cm d'épaisseur, c'est une sorte de cake.

La terre est amenée près de la briqueterie avec des tombereaux, avant l'hiver. Au printemps, elle est disposée sur l'aire de malaxage. Celle-ci, de forme circulaire est entourée d'un cercle autour duquel un cheval attelé au broyeur, les yeux bandés, tourne pendant trois ou quatre heures.

#### Le moulage

Le moulage se fait à la main en damant la terre glaise dans un moule.

Les carrons sont façonnés : seule la face qui sera apparente est lissée.

#### Le séchage

Ils séchent au soleil pendant trois à quatre mois

#### La cuisson

Ils sont cuits au four avec un feu continu, pendant 8 jours. Celui-ci peut contenir 10 000 à 20 000 carrons. Par fournée. C'est un procédé onéreux qui nécessite des stocks de bois importants pour la cuisson. La nuance dans les tons s'étale du rouge rosé au beige.

Les carrons, posés sur champ sont empilés régulièrement et maçonnés avec un mortier composé de sable fin, plus ou moins de chaux blanche et de l'eau.

Sur les murs, soit ils sont laissés apparents avec les joints soigneusement marqués donnant ainsi du relief à la façade, soit ils sont recouverts de chaux, en laissant apparents les pans de bois.

Certaines maisons sont construites en une nuit : la tradition veut que, si le matin, la cheminée fume alors que la veille le sol était nu, le maître de la nouvelle maison devient le propriétaire du terrain.

#### La toiture

La tuile creuse, dite romaine, fabriquée sur place, recouvre les toitures à quatre pans de faible pente (Les Broguets, Le Colombier). La terre, afin de donner la courbure des tuiles était posée et moulée sur une des cuisses des paysannes.

Le toit déborde largement sur la cour en un auvent (Les Broguets, 2 à Chazeau, Le grand Champ), souvent très large (1,50 m). Il est supporté par des piliers de bois élevés sur des dés de pierre. Celui-ci abrite les fagots et le bois de chauffage (retenus par des perches fixées à chaque extrémité). Il sert aussi à faire sécher le maïs en grappes. Cet avant-toit est appelé « être ».

## Le puits

La nappe phréatique a permis le forage de puits, au milieu d'une cour, à proximité de l'habitation ou à égale distance de celle-ci et du fournil, quelquefois des étables. On le trouve aussi à l'abri de l'auvent.

On trouve à Saint Sulpice, des puits à linteaux de pierre et un à charpente portée supportant une petite toiture à quatre versants couverte de tuiles creuses (La Poype).

Ils ont une infrastructure circulaire en briques ou en matériaux composites, d'une élévation moyenne au dessus du sol. La margelle ronde et monolithe dépasse du mur de soubassement : elle est à hauteur d'appui.

## Trois bâtiments séparés

La « maison », située au centre (La Poype, Langes, La Forêt) et servant à l'habitation.

Les ouvertures sont étroites (les fenêtres sont souvent accolées à la porte). La porte est en bois plein. Elle possède un loquet à l'extérieur posé sur un parement la plupart du temps ouvragé et un verrou à l'intérieur.

### – Le bâtiment de « buge »

Il est placé à une trentaine de mètres du bâtiment d'habitation. Il regroupe les étables et les écuries et est de forme rectangulaire. On distingue la « buge » des vaches, la « buge » des bœufs, « le bugeon » ou écurie du cheval qui abrite, en plus, les chèvres.

Les pigeons sont dans les écuries, sur des planches de bois placées le long des poutres.

Il est construit comme le bâtiment principal en pans et croisillons de bois.

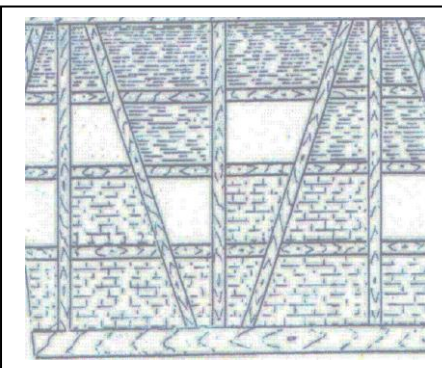
Au-dessus des étables s'étendent les greniers à foin. Ils ont des ouvertures sur l'extérieur.

Les granges abritent le foin, la paille, le matériel et les outils.

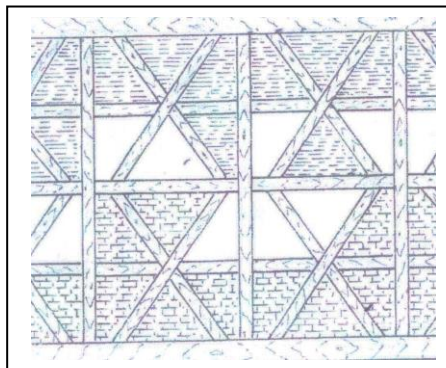
### – Le four et ses annexes

Il est placé à l'écart, pour éviter tout incendie. Il est à proximité des poulaillers et des loges à porcs.

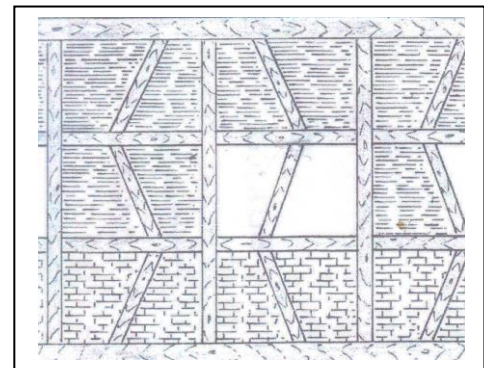
Actuellement, ce type de construction étant rare, il représente une curiosité et une richesse touristique.



Croquis 1

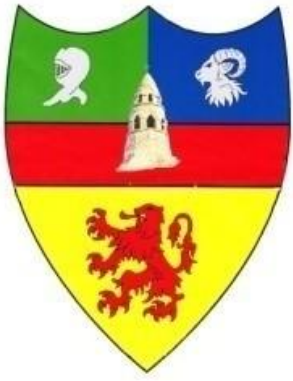


Croquis 2



Croquis 3

Un grand merci à Madame SAVEY qui a pris l'initiative de rédiger ce document et qui nous l'a confié.



**Commune de SAINT-SULPICE**  
**Manifestations prévues**  
**Pour l'année 2018**

Dimanche 7 Janvier : 11h Vœux du Maire

Samedi 20/Dimanche 21 Janvier : SAINT ANTOINE (Club des Aînés)

Samedi 3 mars : concours de Belote (Comité des Fêtes)

Samedi 7 avril : SAINTE AGATHE (Comité des Fêtes)

Mardi 8 mai : fête de la victoire

Vendredi 22 juin : fête de la musique (comité des fêtes et commune)

Dimanche 24 juin : repas communal (comité des Fêtes)

Dimanche 15 juillet : Brocante (comité des fêtes)

Samedi 1 septembre : concours de pétanque (comité des fêtes)

Dimanche 16 septembre : Journée du Patrimoine

Samedi 29 septembre : repas paella (comité des fêtes)

Dimanche 11 novembre : Armistice 1918

Samedi 1 décembre : crêpes de l'amitié (comité des fêtes)

Samedi 8 décembre : Journée de Noël par le CCAS